Sortie pédagogique au Tribunal Judiciaire de Lyon avec la classe de 1STMGA

Une immersion dans le monde judiciaire

Le mercredi 27 novembre 2024, les élèves de la classe de 1STMGA du lycée Saint-Exupéry ont eu l'opportunité de plonger dans l'univers de la justice à travers une sortie au Tribunal Judiciaire de Lyon. Accompagnés par leur professeure Mme Géraldine Dupuy et Mme Lucie Tournier, les élèves ont assisté à des audiences de **comparution immédiate**, une procédure essentielle du droit pénal.

Une introduction enrichissante avec Me Dubost

Avant le début des audiences, Me Dubost, avocate pénaliste, a gentiment accepté de répondre à nos questions. Elle a expliqué aux élèves les différents rôles des membres de la Cour, notamment le Président, les assesseurs et le greffier. Elle a également présenté les étapes de la procédure de comparution immédiate, une audience qui examine des affaires jugées urgentes et qui implique souvent des prévenus sortant de garde à vue.

L'audience : des affaires variées

À 14h, les élèves se sont installés dans la salle d'audience, où les délibérés des affaires précédentes ont été brièvement énoncés. Dès 14h20, les premières comparutions immédiates ont débuté, offrant une illustration concrète de situations judiciaires complexes :

1. **Violences conjugales et discernement psychiatrique**
   La première affaire portait sur un homme accusé de violences conjugales. Après expertise psychiatrique, la Cour a conclu à une incapacité de discernement due à une consommation de substances psychoactives. Bien que le prévenu ait été relaxé de sa responsabilité pénale, une hospitalisation sous contrainte a été préconisée pour protéger les parties concernées.

2. **Vol en réunion et dégradations**
   La deuxième affaire concernait trois individus accusés de vol et de dégradations dans plusieurs magasins. L'un d'eux a refusé d'être jugé en comparution immédiate, ce qui a poussé la Cour à décider d'un **renvoi pour préparation de la défense**. Cependant, la Procureure a insisté sur la mise en détention provisoire des trois prévenus, arguant le risque de récidive. Les avocats ont plaidé pour des alternatives, soulignant la situation familiale et professionnelle des prévenus.

3. **Outrages multiples à l'autorité**
   La troisième affaire portait sur un prévenu accusé de 590 appels intempestifs à des gendarmes, en lien avec un litige non prouvé avec sa conjointe. La Cour a décidé de placer le prévenu sous **contrôle judiciaire** avec interdiction de contacter la victime, tout en étudiant un éventuel transfert de son contrôle à Argelès-sur-Mer, son nouveau lieu de résidence.

Une expérience enrichissante pour les élèves

Cette sortie au Tribunal Judiciaire a permis aux élèves de découvrir concrètement le fonctionnement de la justice et les enjeux des décisions prises en audience. Ils ont ainsi mieux compris les concepts juridiques étudiés en classe, comme le discernement, la responsabilité pénale et civile, ou encore le rôle des différentes parties au procès.
Une expérience marquante qui, espérons-le, suscitera des vocations parmi nos jeunes juristes en devenir !

Lucie Tournier, Professeure d'éco-gestion, 27/11/2024